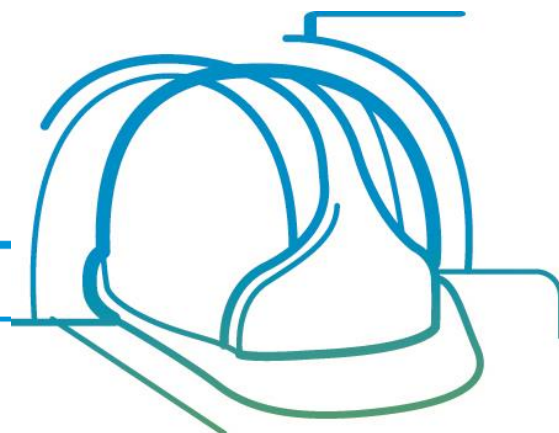




Avec vous,
en réseau

La réglementation travaux à proximité des réseaux gaz



Journée du 4 octobre 2013, Aix en Provence



Avec vous,
en réseau



Les dommages aux ouvrages

Le constat

Les motivations de la réforme de la réglementation

Bondy (93) le 30/10/2007



Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007



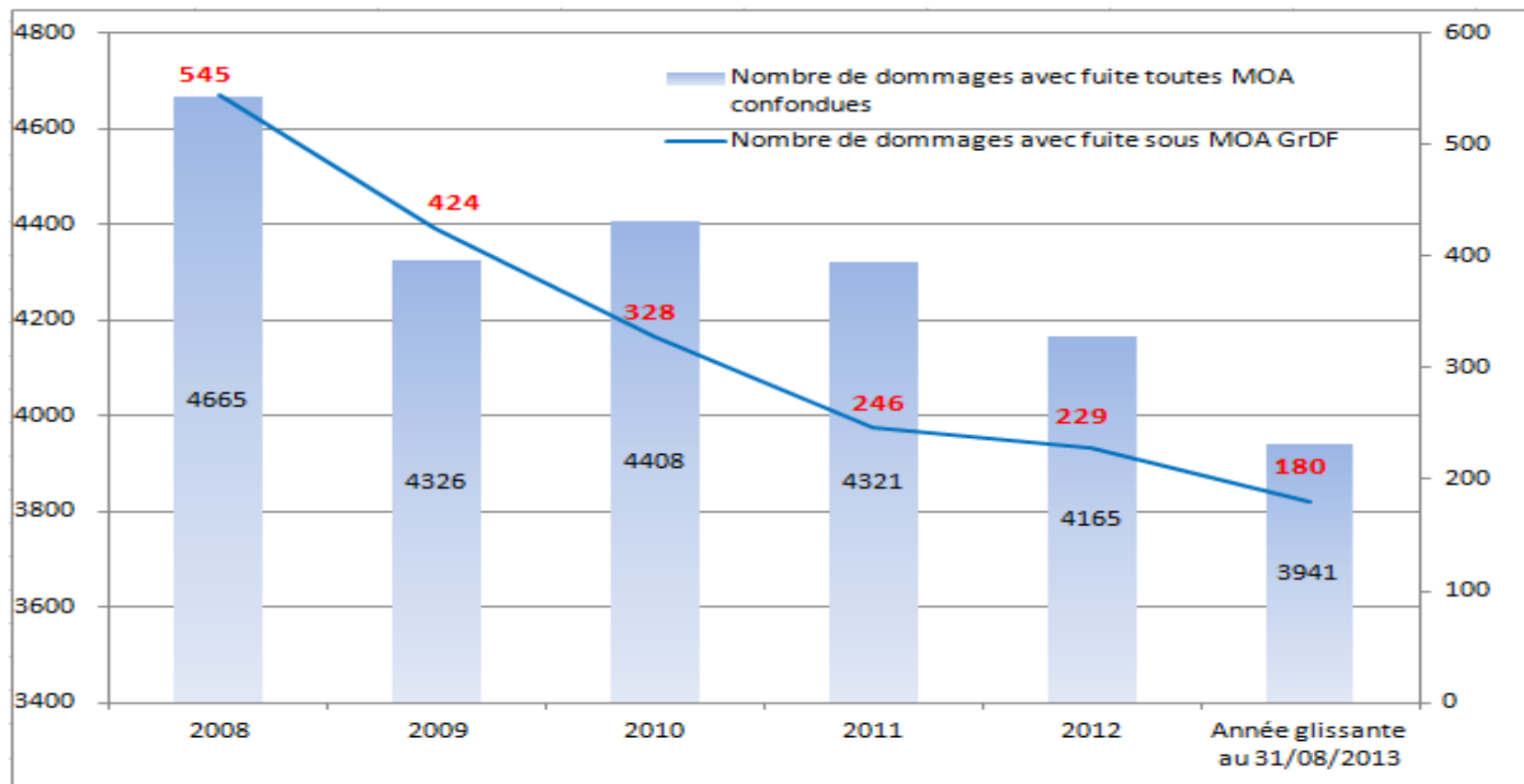
Niort (79) le 4/11/2007



Lyon (69) le 28/2/2008

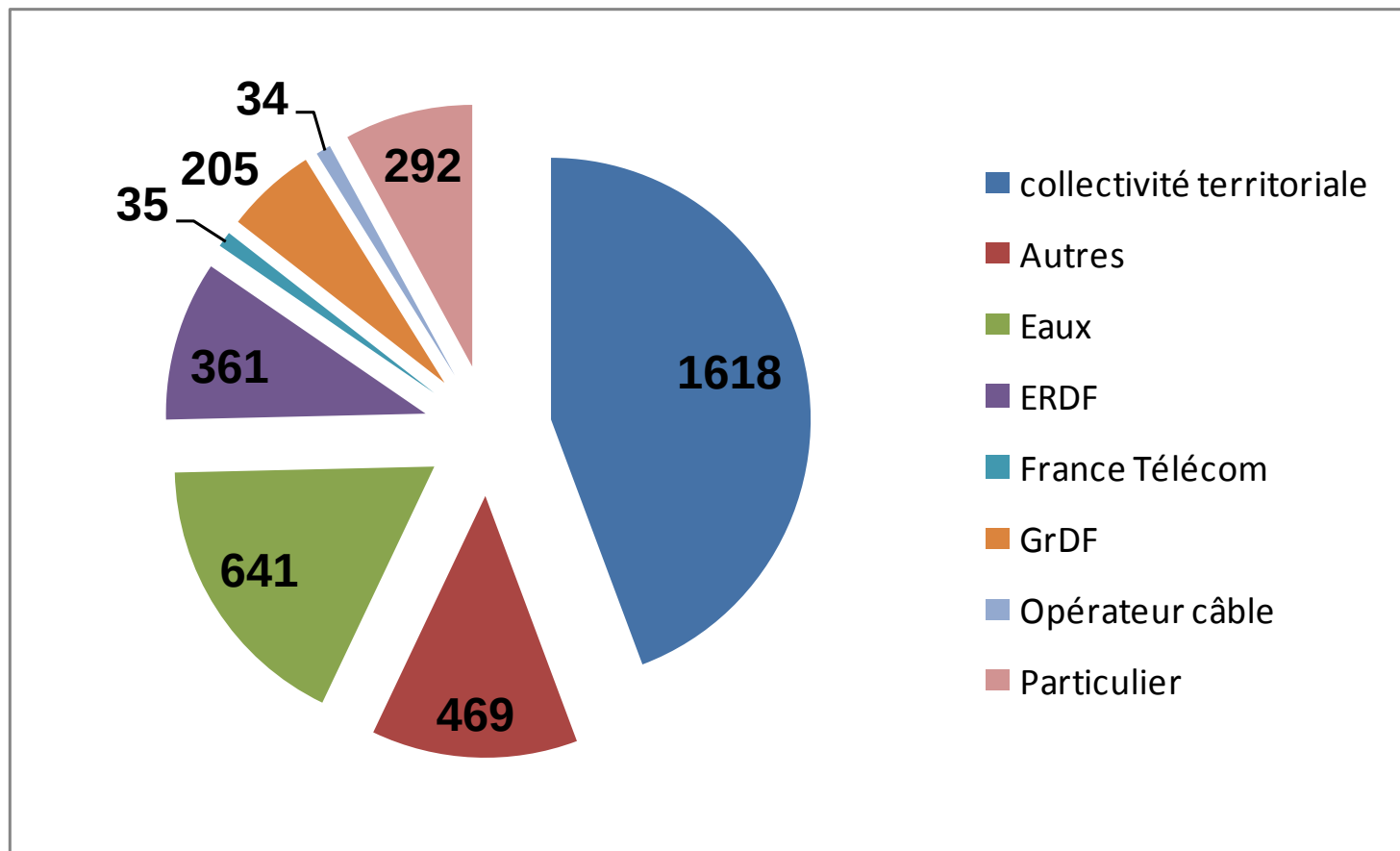


Evolution du nombre de dommages avec fuites de gaz



- Le nombre de dommages totaux est **en baisse de 5,4%** en 2013 sur 2012,
- Il se produit plus de 6 dommages (6,3) avec fuite pour 1000 DICT dont **23% sans plan/DICT sur place...**
- **600 000 chantiers/ a n se déroulent** à proximité des réseaux de distribution gaz
- Le nombre de dommages sous MOA GrDF est **en baisse constante**
- **7% en 2012 /2011** et **-21% en cours en 2013/2012**

Répartition des dommages avec fuites en 2012



- Les dommages sous MOA collectivité sont prépondérants
- Dans 23% des cas il n'y avait pas de DICT et plan sur chantier (18% pour les chantiers sous maîtrise d'ouvrage collectivité)

Zoom sur l'évolution des dommages de quelques collectivités

Commune	DO 2011	DO 2012	2012 / 2011	écart en %	Commune	DO 2011	DO 2012	2012 / 2011	écart en %
MARSEILLE	68	93	25	37%	AUXERRE	15	11	-4	-27%
PARIS	59	50	-9	-15%	CHAMPIGNY SUR MAF	15	8	-7	-47%
TOULOUSE	55	53	-2	-4%	NICE	15	7	-8	-53%
LE HAVRE	30	24	-6	-20%	CLAMART	14	16	2	14%
POITIERS	24	12	-12	-50%	SAINT MAUR DES FOS	14	13	-1	-7%
NANTES	24	10	-14	-58%	PERPIGNAN	14	11	-3	-21%
METZ	22	22	0	0%	LES SABLES D OLLONNE	14	7	-7	-50%
DIJON	21	18	-3	-14%	CHOLET	14	5	-9	-64%
TOURS	21	15	-6	-29%	VERSAILLES	14	5	-9	-64%
RENNES	21	13	-8	-38%	LIMOGES	14	3	-11	-79%
ANGOULEME	20	9	-11	-55%	ANGERS	13	16	3	23%
ST ETIENNE	20	7	-13	-65%	LILLE	13	16	3	23%
TOULON	19	15	-4	-21%	PAU	13	13	0	0%
CLERMONT FERRAND	19	11	-8	-42%	NIORT	13	13	0	0%
BREST	19	4	-15	-79%	LA ROCHELLE	13	12	-1	-8%
ORLEANS	18	15	-3	-17%	NEVERS	13	6	-7	-54%
MONTPELLIER	17	19	2	12%	CHALONS EN CHAMPA	13	5	-8	-62%
LYON	16	25	9	56%	LORIENT	13	5	-8	-62%
BOURGES	16	11	-5	-31%	REIMS	12	16	4	33%
BESANCON	16	10	-6	-38%	DUNKERQUE	12	8	-4	-33%
NANCY	15	23	8	53%	MONT DE MARSAN	12	4	-8	-67%
AULNAY SOUS BOIS	15	19	4	27%	BEZIERS	11	9	-2	-18%
ANTONY	15	17	2	13%	ROUBAIX	11	9	-2	-18%
ROUEN	15	12	-3	-20%	CHELLES	11	4	-7	-64%

- Le nombre de dommages pour 1000 DICT varie dans les grandes villes entre 4 et 12

Nombre de DO sur ouvrage enterré avec fuite de GrDF pour la région PACA (par département)

Nombre de DO sur ouvrage enterrés GrDF	2011		2012		2013 à fin sept	
	Nbre DO	DO sans DICT	Nbre DO	DO sans DICT	Nbre DO	DO sans DICT
Bouche du Rhône (13)	103	14	125	22	74	14
Vaucluse (84)	20	1	17	5	21	2
Alpes du Sud (04 & 05)	0	0	5	2	1	1
Alpes Maritimes (06)	56	15	41	11	39	12
Var (83)	52	7	51	6	32	2
PACA	231	37	239	45	167	31



Avec vous,
en réseau



La nouvelle réglementation

Le point de vue de GrDF

et la mise en œuvre
du plan « anti-endommagement »

Constat général, vu de GrDF, sur l'application de la réglementation travaux depuis le 1^{er} juillet 2012

Les points positifs

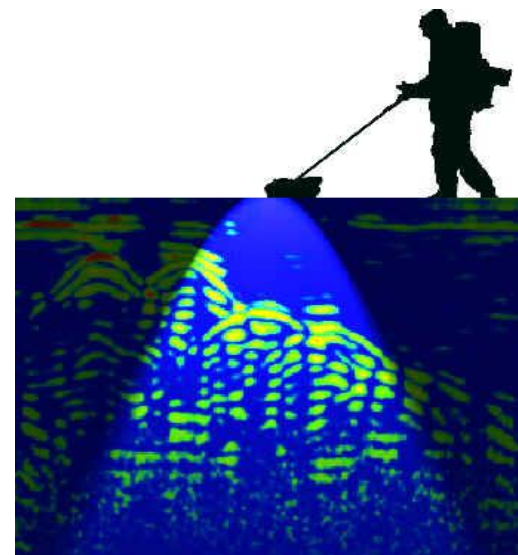
- De nombreux exploitants déclarés dans le Guichet Unique
- Des déclarants qui utilisent très largement les nouveaux formulaires
- GrDF au rendez vous sur l'application du décret, notamment sur les réponses aux DT (déclarations de travaux) DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)
- Rénovation par GrDF, en tant que MOA, du cahier des clauses techniques types, approuvé par les Canalisateurs de France.

Les difficultés rencontrées et les retours d'expériences à consolider

- Des zones d'implantation des réseaux insuffisamment décrites dans le Guichet Unique, ce qui pénalise le traitement rapide des DT, DICT et ATU
- Manque de fluidité entre Guichet Unique et plates-formes d'échanges DT/DICT
- Un retour d'expérience encore insuffisant sur la mise en œuvre par les parties prenantes des arrêts de chantiers, des investigations complémentaires, et la mise en œuvre des prescriptions du Guide technique de travaux

GrDF, responsable de projet : ce qui a changé depuis le 1^{er} juillet 2012

- GrDF, en tant que MOA, met en œuvre les étapes clés sous sa responsabilité et a organisé le jalonnement des prestations confiées
- GrDF a établi un CCTP déclinant les dispositions de la réglementation à mettre en œuvre par nos prestataires : investigations complémentaires en amont des travaux par géodétection des ouvrages, marquage piquetage, arrêts de chantier, récolement des ouvrages en classe A



GrDF responsable de projet , les fondamentaux pour la prévention des dommages qui demeurent :

GrDF a fait évoluer depuis plusieurs années la relation avec ses sous-traitants, ce qui demeure un fondement contractuel important :

- mieux disance,
- formation des entreprises aux risques gaz,
- pratique de points d'arrêts,
- boucle d' amélioration,
- participation aux REX



GrDF exploitant de réseau sensible : ce qui change

- GrDF a adapté son système d'information géographique pour insérer les « zones d'implantation » des ouvrages au Guichet Unique en juin 2013
- GrDF répond aux DT-DICT dans le délai de 9 jours si la demande est dématérialisée et peut répondre de façon dématérialisée au déclarant
(récépissé et plans)
- GrDF développe en masse le géoréférencement de sa cartographie. En 2012, 60% des plans sont déjà géoréférencés .
- Les résultats des investigations complémentaires s'ils sont de qualité, seront reportés dans la cartographie à partir du 01/07/2013

PROTYS.fr
Travaux déclarés, réseaux protégés



Focus sur les dispositions prises par GrDF en matière de classe de précision

Les réseaux de gaz sont classés sensibles au titre de la sécurité

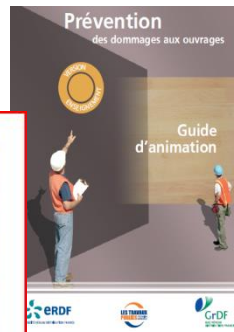
- GrDF prend les dispositions pour répondre aux DT DICT avec la meilleure précision possible
 - en classe B de façon majoritaire pour les réseaux existants
 - en classe A pour les réseaux neufs ou les réseaux existants ayant été géoréférencés récemment
- Quand une DT a trait à une zone où les réseaux sont en classe C :
 - GrDF pourra procéder si les délais sont suffisants (> à 6 semaines) au repérage des réseaux afin de fournir des plans en classe A
 - Si le délai mentionné dans la DT est inférieur à 6 semaines ou dans le cas d'une DICT, GrDF organisera une visite sur site en présence du maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise et localisera les réseaux de gaz

GrDF exploitant de réseau sensible : la présence terrain et la sensibilisation des MOA et intervenants de chantiers

- L'exploitant assure des visites préalables pour les chantiers à proximité des canalisations haute pression, des zones urbaines difficiles d'accès, lorsqu'il s'agit de travaux sans tranchée
- GrDF réalise des visites inopinées sur chantiers à son initiative
- Les réunions de sensibilisation des personnels des Collectivités Locales et d'entreprises (action souvent conjointe avec ERDF) :

Des outils pédagogiques réactualisés :

- pour des sessions de sensibilisation des personnels aux risques,
- des mementos de poche pour mieux comprendre les plans de GrDF, le Guide Technique de travaux approuvé par le ministère



Les relations avec les Collectivités Locales :

Le Plan 400 communes

- GrDF priorise son action sur les 400 communes sièges de 60% des DO
- Signature et mise en œuvre de conventions de sécurité industrielle entre la collectivité et GrDF
- 11 communes concernées en région PACA :

dép.13 Marseille, Aix en Pce, Salon de Pce

dép.84 Avignon, Orange

dép.83 Toulon, La Seyne/Mer, Hyères

dép.06 Antibes, Cannes, Nice

Le Plan 400 communes :

Les actions

- Mise en commun des différents programmes de travaux
- Sensibilisation du personnel territorial, des élus aux risques et des entreprises travaillant pour la collectivité
- Valorisation des bonnes pratiques : géodétection, techniques douces et prestations
- REX suite à dommage avec présence de la collectivité
- Etude opportunité de renouvellement des réseaux et/ou branchements en sous-profondeur
- Repérage, représentation des branchements en cartographie et inventaire GMAO
- Pose DPBE sur les zones de travaux (expérimentations avec Rex)



Avec vous,
en réseau



La Mise en Œuvre de la **Procédure Gaz Renforcé (PGR)**

▣ Les principes de la PGR

- La PGR est déclenchée par « Urgence Sécurité Gaz » de GrDF ou le « Centre de traitement des appels » des SDIS à partir d'une grille de questionnement commune
- Son but : mobiliser des moyens plus importants dès l'appel afin de réduire le temps de coupure du réseau.
- 3 étapes :
 - La recherche d'une stratégie d'intervention dès l'alerte : GrDF établit dès l'appel des simulations de réseau
 - La sécurisation de la zone d'intervention par le SDIS à l'aide de périmètre de sécurité « réflexes »,
 - La coordination des intervenants sur le terrain, police, pompiers, GrDF, gérée par le Commandant des Opérations de Secours.





Inter-connexion

Procédure
gaz
renforcée

Procédure
gaz
classique



+ engagement autres
services

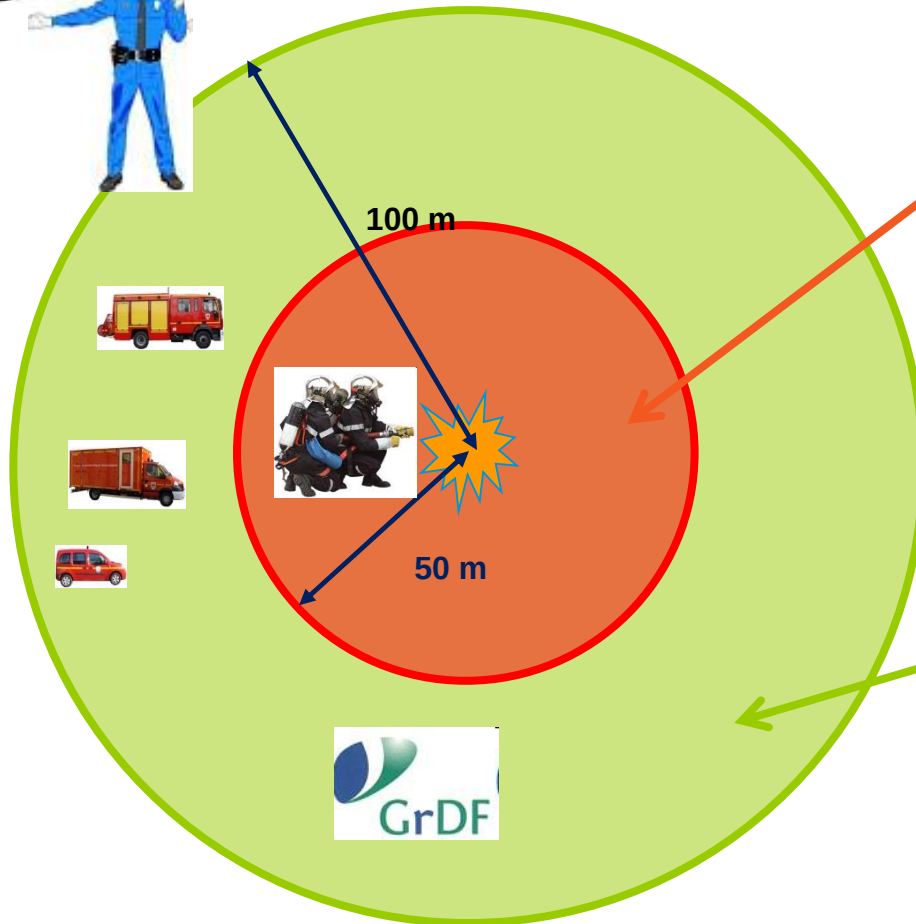


+ information/engagement
autres services

Grille commune de
traitement de l'appel

ORIGINE DE L'APPEL	Public	BTP	Centre d'appel
LOCALISATION	VOIE PUBLIQUE		DANS BÂTIMENT
QUE VOYEZ-VOUS?	Présence de travaux ou accident Dégât apparent sur ouvrage Fuite de gaz enflammée Dégâts apparents sur conduite ou orifice		Présence de travaux Dégât apparent sur conduite Fuite de gaz enflammée Pas de dégât apparent sur ouvrage
QU'ENTENDEZ-VOUS?	Phénomènes physiques anormaux (bruit, sifflement, souffle, vibrations, projections, etc...) Rien de suspect		Phénomènes physiques anormaux (bruit, sifflement, souffle, vibrations, projections, etc...) Rien de suspect
FACTEURS AGGRAVANTS	Zone rurale? Zone urbaine? Grand rassemblement de public? Nombreux appels		Site sensible, EIP, immeuble d'habitation collectif Infrastructures souterraines (câbles, canalisations, etc...) Nombreux appels
QUALIFICATION	Présence d'une odeur de gaz? Présence d'une odeur différente du gaz? Autre odeur particulière?		Présence d'une odeur de gaz? Présence d'une odeur différente du gaz? Autre odeur particulière?
PROCEDURE GAZ CLASSIQUE		PROCEDURE GAZ RENFORCEE	
		Et 3 ou 4 ou 5	
TRANSFERT DE L'APPELANT OBLIGATOIRE			

Gestion opérationnelle



Zone d'exclusion de 50 m:

- correspond à la zone d'exposition directe aux effets du danger principal
- zone délimitée par les pompiers
- évacuation complète
- engagement minimum d'intervenants et avec tenues de protection adaptées

Zone contrôlée et de soutien de 100 m:

- zone de coordination de l'engagement des intervenants
- zone tenue par les forces de l'ordre
- accès interdit au public

La « PGR »

Bilan des procédures gaz renforcées et classiques en PACA

Il s'agit du nombre de cas où les moyens PGR ont été utilisés.

2012

- PGR : 213
- PGC : 12 637
- **TOTAL : 12 850**

2013 (1^{er} semestre)

- PGR : 130
- PGC : 6 400
- **TOTAL : 6 530**



Merci de votre attention